

VOILÀ

Voici les étapes pour vous inscrire :

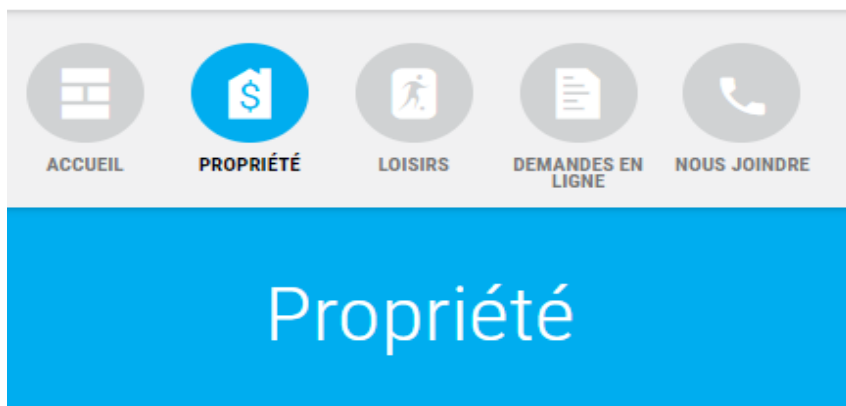
- Aller sur le site internet de Ville Saint-Honoré : <https://www.ville.sthonore.qc.ca/>
- Cliquer sur l'icône orange Taxation et évaluation en ligne :



- Descendre jusqu'au logo Voilà et cliquer sur celui-ci :



- Cliquer sur s'inscrire et remplir les informations demandées ou si vous avez déjà un compte sur Voilà inscrivez vos informations de connexion;
- Cliquer sur l'icône bleu « Propriété » en haut de la page;
- Cliquer sur ajouter une propriété;



+ Ajouter une propriété

- Vous pouvez ajouter votre propriété soit par recherche par adresse ou matricule. Par adresse commencé à l'inscrire et **sélectionner le choix du système;**
- Confirmez. Les renseignements de votre propriété vont s'afficher.
- Pour voir votre compte de taxes en ligne, cliquer sur ajouter un compte de taxes. Vous aurez besoin d'avoir en main votre compte de taxes 2023;

PAYABLE À 1 VILLE DE SAINT-HONORE
3611, BOUL. MARTEL
SAINT-HONORE, QC. G0V 1L0

2 MATRICULE
PROPRIÉ-
TAIRE
ADRESSE

3

DUPLICATA

No MUN	94240	TAXES 'G'	995.37
No SIPC	1012	TAXES 'R'	212.50
No COMPTE	2333	TAXES 'U'	935.00-
ÉCHÉANCE	01-03-2021	TOTAL	272.87

AUCUN ETAT DE COMPTE NE VOUS SERA
EXPEDIE.SURVEILLEZ VOS DATES D'ECHEANCE.

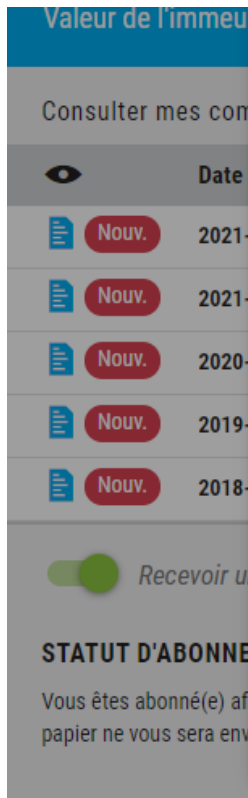
- Entrez les informations de votre compte de taxes annuel et confirmez;
- Vous serez en mesure de consulter vos comptes de taxes à l'écran;
- Si vous désirez recevoir uniquement par courriel votre compte veuillez cliquer le bouton pour qu'il soit vert :



Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne

STATUT D'ABONNEMENT AUX COMPTES DE TAXES EN LIGNE ?

Vous n'êtes actuellement pas abonné(e) afin de recevoir les comptes de taxes en ligne seulement. Vous recevrez donc une copie papier de votre compte de taxes.



Inscription aux comptes de taxes en ligne

J'aimerais recevoir mes comptes de taxes en ligne seulement (aucune copie papier).

Important

- En choisissant cette option, seulement la version électronique sera disponible dans votre Dossier Citoyen. Aucune copie papier du compte de taxes municipales ne sera envoyée pour cette propriété.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance de l'année concernée.
- Lorsque votre compte de taxes en ligne sera déposé dans votre Dossier Citoyen, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.
- Lors d'une transaction immobilière, les comptes de taxes en ligne seront automatiquement désactivés.
- Vous pouvez annuler en tout temps l'adhésion aux comptes de taxes en ligne seulement et recevoir à nouveau la copie papier par la poste.

Accepter

Annuler

- Cliquer sur accepter, pour recevoir vos comptes de taxes en ligne seulement. En choisissant cette option, seulement la version électronique sera disponible dans votre Dossier Citoyen. Aucune copie papier du compte de taxes municipales ne sera envoyée pour cette propriété.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance de l'année concernée.
- Lorsque votre compte de taxes en ligne sera déposé dans votre dossier Citoyen, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.
- Vous pouvez annuler en tout temps l'adhésion aux comptes de taxes en ligne seulement et recevoir à nouveau la copie papier par la poste.